



Compte rendu

Conseil de quartier Bois L'Evêque

27 novembre 2014

Collège habitants

Présents : Mme Coquillard, Mme Dumesge, Mme Godement, M.Hoarau, M.Prouvay, Mme Serouart, M.Yatchoua

Excusés : Mme Radama, M.Valcin, M.Verret

Collège Elus

Présents : M.Péridon, M.Bourdeau, Mme Makouta, M.Vigneulle

Excusés : M.Sainsard, M.Sibert

Administration

Présents : Mme Boyer, Mme Lacombe

Secrétaire de Séance : collège habitants.

1- Présentation du nouvel organigramme de la Mairie suite à la réorganisation des missions à l'intérieur des services municipaux.

2- Validation à l'unanimité du dernier compte rendu du conseil de quartier (réunion d'installation).

3- Questions

A - Sécurité aux abords des écoles et collège des « cités unies » :

- Trottoirs utilisés comme parking (Groupe scolaire le Chêne).M. Peridon précise que la Police Municipale passe régulièrement. Ce problème est récurrent sur l'ensemble des groupes scolaires, la Police Municipale ne pouvant pas être présente à chaque fois. Il précise que lorsque celle-ci est présente, il n'y a plus de problème et rappelle que la verbalisation reste possible. C'est un problème de civilité dans l'absolu. Dans un 1^{er} temps, il est proposé de dialoguer et d'effectuer des rappels aux parents.
Dans un 2^{ème} temps, sensibiliser les véhicules qui sont sur des stationnements gênants avec des actions ponctuelles (flyers « sécurité des enfants, affaire de tous » par exemple ?). Mais attention aux coûts ! Les caméras installées à proximité ne peuvent être utilisées que dans un cadre légal bien défini.
- Barrières blanches sur le trottoir face à la maternelle « Le Chêne ». Les barrières sont installées pour canaliser les flux d'enfants qui sortent de l'école. Les enfants sont sous la responsabilité totale des adultes qui les surveillent.

Même si ces barrières répondent à des normes, elles se révèlent néanmoins dangereuses, pendant la phase d'attente. En effet, un enfant qui s'appuie dessus, peut basculer en arrière et se retrouve directement sur la route. Un représentant « élu » précise que trop de sécurité déresponsabilise les parents dans leur rôle sécuritaire ; qu'il est nécessaire de responsabiliser les parents sur ce sujet. Un représentant « habitant » précise que dans les cas remontés, il n'y avait pas de défaut de surveillance de la part des parents et demande s'il ne peut pas être envisagé de déplacer cette entrée-sortie qui donne directement sur la route (présence trottoir). Sujet déjà remonté lors des conseils d'école de la « maternelle Le Chêne ». M. Peridon va se rapprocher des services techniques pour une rencontre sur le site avec la directrice de l'école.

- Accès au collège « les cités unies » et au groupe scolaire « l'Orée du Bois »

Ce point ayant été rajouté après l'envoi de l'ordre du jour, M. Peridon en prend note mais ne peut pas nous répondre immédiatement sur le sujet. Les représentants « Habitants » comprennent cette décision, précisent qu'il s'agissait là d'une alerte et laisseraient bien entendu le temps à la Mairie d'étudier le sujet.

Un représentant « habitant » précise que le panneau d'interdiction de pénétrer dans le parking devant ces établissements ne correspond plus aux heures de sortie réelles des élèves. Et demande si on ne pourrait pas y inclure les horaires de sortie des collégiens.

- Présence de « Clowns » aux abords du collège

Point rajouté à la dernière minute car les faits sont très récents. Il s'agissait là aussi d'alerter la Mairie sur ce phénomène et le sentiment d'insécurité pour les enfants qui commence à se développer.

- Chemin d'accès à la maison de retraite « le chêne »

Un représentant « habitant » constate que beaucoup de parents se garent désormais sur ce chemin. Est-ce que les secours pourront accéder en cas de besoin ? Comment est considéré ce chemin ?

M. Périidon se renseigne afin de clarifier ce point.

Déchets aux abords des écoles et chemin entre le centre de loisirs « le chêne » et le groupe scolaire « le chêne »

- En cas de constatation de seringue, le signaler à la Police Nationale.

- M. Périidon nous informe que le nettoyage aux abords des écoles est effectué 1 fois/ semaine. C'est une réelle préoccupation de la Mairie qui travaille en relation avec le SIVOM sur ce sujet. Il nous précise qu'à partir de janvier 2015, la déchèterie de Combs-la-Ville verra son amplitude d'ouverture élargie (du mercredi au dimanche). Un représentant « habitant » demande si la Mairie dispose de personnels pour nettoyer ces trottoirs. La réponse est oui.

- Présence de poubelles devant le lotissement sur l'ex terrain de rugby.

La Mairie va faire un courrier aux habitants de ce lotissement pour rappeler les règles en vigueur.

B – Avenue de « la Marrache » : circulation piétons et vitesse.

M. Péridon rappelle qu'il est **interdit de se garer sur le trottoir** dans toutes les rues de Combs-la-Ville. Il précise que s'il y a création de places de parking matérialisées, cela deviendra du stationnement public. Ce qui signifie que le propriétaire pourrait être dans l'obligation de garer sa voiture plus loin (donc, pas devant son domicile). Il propose qu'on réfléchisse dans une démarche harmonieuse et fonctionnelle. Il attire l'attention sur la compréhension d'un questionnaire par les habitants et sur le phénomène de frustration que ce dernier pourrait engendrer. Il faut une réflexion très ouverte.

La proposition du collège habitants de l'instauration d'un « macaron résident » pour autoriser le stationnement aux riverains n'est pas envisageable.

Les représentants « Habitants » demandent s'il est possible de créer des **passages piétons**, demande justifiée par la création des logements du bas (vers le cimetière) qui entraînent par voie de conséquences, plus de piétons (et de scolaires).

M. Péridon propose de travailler sur un projet global afin de répondre aux nouvelles problématiques soulevées. Le sujet sera proposé lors d'une rencontre Police Municipale, Voirie, Mairie prévue le 28 novembre 2014.

Un représentant « habitant » l'interpelle aussi sur la **vitesse** constatée sur cette route, y compris par le Bus RE et demande des aménagements pour obliger les véhicules à réduire leur vitesse (création d'un radar (comme à Yerres), feu qui passe au rouge si vitesse élevée...). Pourquoi ne pas refaire une communication dans RENCONTRE sur ce sujet (comme cela a été fait en 2009) ?

La Mairie valide cette nouvelle communication et un courrier sera adressé à la compagnie de bus afin de transmettre le signalement concernant la vitesse excessive des bus.

C – Rue de la Herse : vitesse.

M. Péridon retrace tout l'historique de ce dossier (rue en sens unique, marquage au sol alterné pour les stationnements : aménagements fait en 2004 afin de réduire la vitesse et limiter le trafic).

Les représentants « Habitants » demandent pour quelle raison la Police ne verbalise pas (au niveau du stop). M Péridon informe le conseil qu'apparemment, l'utilisation des jumelles n'est pas possible car en plus de la distance de recul, il faut aussi un aménagement permettant de verbaliser le contrevenant.

Un représentant « habitant » précise que le SIVOM prend cette route en contre sens (poubelle marron à 5h30 le lundi). Un courrier de la Mairie sera adressé au SIVOM.

Les représentants « Habitants » rappellent qu'une pétition vient de leur être adressée, en copie, par les habitants de cette rue, au sujet de la vitesse et de la présence de camions. M Péridon rappelle que le député-maire M. Geoffroy (ainsi que le maire d'Evry Grégy) est de nouveau intervenu en 2013 auprès de la DIRIF pour qu'un panneau visant à interdire aux camions de prendre la sortie 23 de la Francilienne soit installé (source de la présence de ces camions).

D- Travaux : communication entre les services et les prestataires

M. Péridon confirme qu'il y a une réelle mobilisation des services techniques pour coordonner les différents travaux entre les différents prestataires. Mais, il faut parfois prendre en compte des contraintes budgétaires qui peuvent décaler certains travaux. Il précise néanmoins que le prestataire doit remettre la route dans l'état où il l'a trouvé (recours possible en fonction des compétences de responsabilité de chacun).

Les représentants « Habitants » se désolent que l'on revienne à des chaussées déformées, et ce, seulement au bout de quelques mois !

E- Désert Médical : problématique, solutions, actions

M. Pérignon nous précise qu'il s'agit d'un sujet où l'on va poser le cadre. La Mairie souhaite avoir des professionnels de santé en nombre suffisant, mais, rappelle que cette décision n'est pas de la compétence communale. La Mairie souhaite donc accompagner ces professionnels pour rester et se développer (cf. Nouvelle Maison Médicale). Il précise que la situation de Combs-la-Ville est moins mauvaise que dans d'autres villes aux alentours. L'ARS (Agence Régionale de Santé) ne place pas Sénart comme prioritaire. Base de calculs : nombre d'actes effectués (le nombre de patients/médecins n'est pas pris en compte).

F- RER D : des actions peuvent-elles être menées par la mairie ?

Il s'agit là d'une problématique gérée par le STIF (Région). Le coût des travaux à réaliser est très important (2 milliards d'Euros sur 10 à 15 ans) et pour le moment, non financé.

Un représentant « habitant » précise que les horaires de bus ne tiennent pas compte des nouveaux horaires de train. Conséquence : tout le monde prend le même train ! Et, les bus partent 2 minutes avant l'arrivée du train en gare (dans le sens retour) ce qui se traduit par 2 trains dans 1 bus et 1 bus vide. La commune dispose d'un conseiller municipal en charge des transports, qui va adresser un courrier au SAN pour la problématique des horaires de bus.

4- Infos diverses

Fin de la collecte des bacs marron : 12/12/2014

Reprise de la collecte des bacs marron : 30/03/2015

Elargissement de la plage d'ouverture de la déchèterie de Combs-la-Ville du mercredi au dimanche

Du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 16h45

Le dimanche de 9h à 11h45

Téléthon : les 5 et 6 décembre 2014

Marché de Noël (sur le thème des Antilles) les 13 et 14 décembre 2014.

Ouverture du nouveau marché : le samedi 13 décembre 2014.

Il n'y a pas de parking souterrain sous le bâtiment, mais 44 places de stationnement ont été prévues en contre bas du marché, et la rue de Varennes reste en sens unique le samedi matin afin de permettre le stationnement le long de la rue. Le stationnement est donc doublé par rapport aux possibilités de stationnement de l'ancien marché.

Prochains conseils de quartier :

- 5/03/2015
- 11/06/2015

Validé le 16 janvier 2015 par le maire-adjoint
en charge de l'animation des Conseils de quartier,
Frédéric PERIDON

Validé le 16 janvier 2015
Par le co-vice Président,
Olivier PROUVAY